

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE n°2019-048**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 4 avril 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31
 présents : 24
 votants : 30

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, Mme Valérie Isabelle BONIN, et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Lotissement artisanal de
Gâte-Bourdela

Vente d'une partie de l'ilot 1
à la SCI PACHANZO

ABSENTS Excusés : M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hervé FORESTIER, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, et M. Edmond LAGORCE.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Jean-Christophe MERILHOU
Marie-Françoise DUVERGER donne pouvoir à Michel ANDRIEUX
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Edmond LAGORCE donne pouvoir à André DUBOIS

SECRETARE : Francis LATRONCHE

Rapporteur : F. LATRONCHE

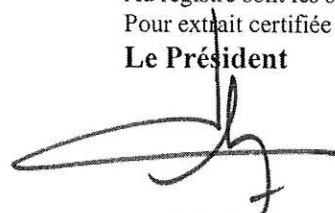
Considérant le courrier du 20 septembre 2018, par lequel Monsieur et Madame Pascal CAILLAUD sollicite pour le compte de la SCI PACHANZO, la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZL n°24 du lotissement Gâte-Bourdela – Saint-Yrieix-la-Perche, représentant une superficie de 5 180 m² (plan en annexe) ;

Vu l'avis n°2018-87187V0020 du 29 janvier 2018 joint à la présente délibération ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** la vente d'une partie de l'ilot 1 situé sur la parcelle cadastrée en section ZL n°24 sise Gâte-Bourdela – Saint-Yrieix-la-Perche, d'une superficie globale estimée à 5 180 m² à la SCI PACHANZO, domiciliée à Saint-Yrieix-la-Perche ; cette vente est consentie au prix de 6,25 € HT.
- **désigne** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix-la-Perche pour la rédaction de l'acte, étant précisé que les frais d'acte et de division restent à la charge de l'acquéreur.
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président


D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20190411-DC201932114-DE
Date de télétransmission : 15/04/2019
Date de réception préfecture : 15/04/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.